

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le jeudi 29 mars 2018 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 20/03/2018

PRÉSENTS : Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Ronan Maray, Véronique Parois, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Marie-Thérèse Panhéleux, Prosper Amossé, Dominique Léon, Jeannick Boyère, Jérôme Ricordel, Sylvie Ollivier, Anita Cussonneau, Régis De Barmon, Christine Gicquel, Christiane Monvoisin.

PROCURATION : Stéphanie Cornet a donné procuration à Yvon Mahé

SECRETARE DE SÉANCE : Philippe Mahé

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2018 :

Vote favorable à l'unanimité.

2- Voirie : Liaison douce:

Rapporteur Daniel Cottin

M. Le rapporteur présente au conseil municipal l'aménagement discuté par la commission voirie sur une portion de la Rue de la Mairie et propose de créer un cheminement doux permettant aux piétons mais également aux personnes à mobilité réduite d'emprunter la rue de la Mairie dans de bonnes conditions de sécurité. Le coût prévisionnel de cette opération est de 44 152.98 € HT.

Vote à l'unanimité

3- Convention de servitude de passage:

Rapporteur : Daniel Cottin

M. Le rapporteur informe le conseil municipal que dans la présentation faite sur la liaison douce de la Rue de la Mairie, il est nécessaire de passer une convention avec le propriétaire de la parcelle N891 appartenant à l'association des 3 Rivières, étant donné que l'aménagement proposé est pour une partie sur leur propriété.

Il est donc proposé de passer une convention de servitude permanente de passage permettant d'effectuer cet aménagement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

4- subvention : Amende de police:

Rapporteur : Daniel Cottin

Suite au projet de liaison douce sur une portion de la Rue de la Mairie, il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet, de solliciter la subvention dénommée « Répartition des Amendes de police » et d'engager la réalisation de ce projet pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité

5- Budget primitif communal : Approbation du Compte de Gestion 2017

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2017 du budget principal et n'appelle ni observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

6- Budget primitif communal : Approbation du Compte Administratif 2017 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après le départ du Maire de la salle du conseil municipal, et en avoir délibéré, décide :

-D'approuver le compte administratif 2017,

-D' adopter le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Transfert résultat par opération ordre SIVU	RAR	Résultat de la clôture de 2017
Investissement	200 734.50 €	0 €	118 383.30 €	306.71 €	112 600 €	319 424.51 €
Fonctionnement	322 485.59€	334 993.19 €	395 218.77 €	12 507.60 €		395 218.77 €
TOTAL	523 220.09 €	334 993.19 €	513 602.07 €	12 814.31€	112 600 €	714 643.28 €

Vote à l'unanimité

7-Vote des Taux des contributions directes:

Rapporteur : Serge Jacobert

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018, comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux appliqués		Produit	
		2017	Proposition 2018	2017	Proposition 2018
Taxe d'habitation	1 847 000	21.99%	22.21 %	406 155 €	410 219€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 229 000	21.76 %	21.98 %	267 430 €	270 134€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	147 800	59.15 %	59.74 %	87 424 €	88 296€
Total				761 009 €	768 649€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 comme énoncé ci-dessus.

Vote à la majorité 15 pour et 4 contre (Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Christine Gicquel).

8- Budget primitif communal : Vote du Budget Primitif 2018 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif 2018 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, d'adopter le budget primitif 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 589 600€	2 589 600€
Fonctionnement	1 762 953€	1 762 953€

Vote à la majorité 15 voix pour et 4 contre (Régis de Barmon, Jérôme Ricordel, Christiane Monvoisin, Christine Gicquel).

9-subvention SPL La Roche:

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur propose de reconduire la même somme de participation que l'année précédente pour la SPL La Roche, à savoir 61 500 € pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité

10- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2017 :

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur, présentant le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier, comptable de la collectivité, indique que ce document est conforme aux écritures du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement et n'appelle ni observation ni réserve.

Vote à l'unanimité.

11- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2017 :

Rapporteur : Serge Jacobert

M. le rapporteur propose à l'assemblée de voter le compte administratif 2017, après le départ du Maire de la salle du conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des opérations inscrites et réalisées sur l'exercice 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif 2017, d'adopter le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

Résultats de l'exercice				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de la clôture de 2017
Investissement	56 175.68 €	0.00 €	24 330.73 €	80 506.41 €
Exploitation	6 488.76 €	6 488.76 €	13 365.60 €	13 365.60 €
TOTAL	62 664.44 €	6 488.76 €	37 696.33 €	93 872.01 €

Vote à l'unanimité

12- Budget Assainissement : Affectation des résultats :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter en section d'investissement la somme de 13 365.60 € (compte 1068) et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité.

13- Budget Assainissement : vote du budget primitif 2018 :

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de voter le budget primitif 2018 par nature, de voter les crédits au niveau du chapitre pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, d'adopter le budget primitif 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	115 394.01€	115 394.01€
Exploitation	34 680 €	34 680 €

Vote à l'unanimité.

14- Renouvellement de la ligne de trésorerie:

Rapporteur : Serge Jacobert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à renouveler auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie, donne mandat à M. le Maire pour l'exécution de cette décision.

Vote à l'unanimité

15- Nantaise des eaux : Avenant du transfert – contrat DSP :

Rapporteur : Daniel Cottin

M. le rapporteur informe le conseil municipal que compte tenu de la réorganisation interne de l'entreprise, il est nécessaire de transférer le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la Nantaise des Eaux vers Suez Eau France. Il est bien entendu que Suez Eau France se substituant à la Nantaise des Eaux,

reprendra à l'identique l'ensemble de ses droits et obligations résultant du contrat d'affermage signé au 01/12/2011.

Il en sera de même, concernant l'entretien des abords de la station d'épuration, qui sera prise en charge par Suez Eau France au lieu et place de la Nantaise des Eaux ; l'entretien étant réalisé par le service technique communal et dont le remboursement est demandé annuellement au fermier, selon le temps passé par les agents et révisable selon l'évolution de l'indice 100 du traitement de la fonction publique.

Vote à l'unanimité

16-Création d'une commission extra-municipale salle polyvalente:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de la commission extra-municipale « Réflexion sur l'opportunité d'une salle polyvalente », selon les modalités exposées ci-dessous :

-Un collège élus, constitué des membres de la commission « Réflexion sur l'opportunité d'une salle polyvalente, soit 10 personnes,

-Un collège « représentants associatifs », d'au plus 14 personnes,

-un collège « citoyens », d'au plus 8 personnes.

Les membres du collège « associations » seront désignés parmi les associations les plus utilisatrices de la Salle Polyvalente (salle Iris) et ayant leur siège sur Fégréac.

Le collège « citoyens » sera constitué de personnes volontaires.

Dans un souci d'ouvrir la parole le plus possible, les représentants du collège « associations » et du collège « citoyens » ne pourront être des élus municipaux.

Vote à l'unanimité

18- Convention de balisage Itinéraire Randonnée:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conventionner avec le Comité 44 pour la réalisation de balisage des circuits et effacement des traces anciennes de balisage, des circuits du Marais de Coisnauté et du Circuit du Bellion, d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents nécessaires à cet effet, et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

Vote à l'unanimité

19- Compte-rendu de commissions et délégations:

Décision du Maire :

Décision n°2018-01 relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

Transports scolaire :

Les tarifs pour la rentrée des transports scolaires, restent inchangés, à savoir 74 € / semestre. Inscription à effectuer du 02/05/18 au 15/06/18. Au-delà, des frais de pénalité seront appliqués.

Commission Vie sociale :

Le 28/04/18 sera proposé deux ateliers chocolat (un pour les enfants et un pour les adultes). Une participation de 5 € sera demandée.

La commission va proposer aux habitants qui le souhaitent, la mise en place d'un jardin partagé ou familial.
Cimetière : le carré C du cimetière va être ensemencé afin d'éviter la repousse des mauvaises herbes.

CCAS :

Premières réunions de chantier pour la construction des futurs nouveaux logements sociaux. Une réunion d'information avec les riverains est programmée.

Centre Bourg :

Le chantier se poursuit. Démolition intérieure du Presbytère.

Commission agricole :

Une très bonne réunion en février a eu lieu avec les agriculteurs et CAP 44. Une rencontre est prévue avec les cédants.

Redon Agglomération, a signé son Programme alimentaire de territoire. Fégréac faisant partie des signataires.

Commission tourisme :

La commission travaille sur les cheminements et déplacements. Proposition d'un itinéraire bis. Les élus de la commission et de la commission voirie sont invités à utiliser leur vélo, le 29/04/18.

Les Mardis de Juillet débiteront le 10/07/18 avec de nouvelles propositions de balades.

Commission culture :

Des flyers vont être distribués à l'ensemble des habitants et commerces.

Prochains spectacles : Le 14/04/18 : Conférence gesticulée à la Forge ; et le 17/04/18 à Pont-Miny : Le Piano du Lac.

Commission communication :

Livraison du bulletin municipal, prévue le 18/04/18.

Sport :

Rappel : le plateau sportif est ouvert et utilisable par tous.

Le Maire clôt le conseil à 22h46

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: 31/05/2018 à 20h00

